

Commentaires du réseau AgriBEA sur les propositions d'action (classées par thème) pour lesquelles le réseau a une expertise scientifique.

Le réseau AgriBEA a été créé en 1998 par l'INRA afin de fédérer les chercheurs français en bien-être animal. Ses objectifs sont de créer une base de culture scientifique commune par l'organisation de séminaires et de favoriser les collaborations. Il participe ainsi aux réflexions et aux évolutions des systèmes d'élevage. Actuellement, le réseau AgriBEA comprend 140 membres, issus non seulement de l'INRA mais également des universités et grandes écoles, ainsi que des instituts techniques. En plus de ses objectifs principaux privilégiant la recherche et l'expertise scientifique en bien-être animal, il contribue au dialogue entre science et société, via l'ouverture de ses séminaires à des publics non-scientifiques, notamment des représentants des associations de protection animale et des acteurs professionnels.

Dans le cadre des « Rencontres Animal-Société », le réseau AgriBEA souhaite que l'expertise scientifique et technique puisse contribuer au débat sur le bien-être animal. A ce titre, il suggère des commentaires aux propositions relevant de l'élevage, du transport et de l'abattage des animaux, de la formation et de l'information en bien-être animal, et de la recherche et de l'expérimentation animale.

ABATTAGE

Groupe de travail n°3 : Animal, économie et territoires

- **Proposition n°17 (GP3)** : Sensibiliser les services vétérinaires aux pratiques de conduites des animaux vers les box d'abattage et à la supervision des pratiques d'abattage ainsi qu'aux conditions d'hébergement des animaux en abattoir.

Dans beaucoup de cas, la conception et la mise en œuvre des installations et des outils pour l'abattage de mammifères ainsi que les pratiques associées peuvent encore être améliorées. La manipulation des animaux est effectivement facilitée par la présence d'un quai de déchargement approprié, des conditions d'attente adaptées (réduction des mélanges d'animaux issus d'élevages différents, respect des densités..), une bonne luminosité (absence de contrastes dus à des ombres ou à de mauvais emplacements de néons), l'absence de longs couloirs droits, d'angles droits et d'obstacles (ex. tuyaux ou ombres sur le sol) et de sols glissants. L'emplacement d'anti-retours (en un seul battant), est également très utile. En outre, le calme du manipulateur est crucial. Enfin, pour les bovins adultes, la présence d'un système de contention de la tête, en plus du corps, dans le piège permet l'application correcte du pistolet à tige perforante sans mettre en danger l'opérateur. L'étourdissement est ainsi facilité. Il conviendrait de mieux objectiver l'impact de ces différents éléments sur l'animal par des approches expérimentales et de mieux intégrer ces connaissances dans la supervision des conditions d'hébergement et des pratiques d'abattage.

CONTROLE ET INSPECTION

- **Proposition n°2 (GP1)** : Inciter les filières à mettre en place des systèmes de certification, avec contrôle de deuxième niveau par l'Etat, en liaison avec l'ensemble des parties prenantes.

L'amélioration du bien-être animal peut passer soit par la voie des réglementations (par ex. directives européennes), soit par une incitation par les marchés (programmes de certification). Les deux voies ne sont d'ailleurs pas incompatibles. Il nous semble nécessaire de standardiser voire

contrôler les allégations bien-être, de façon à valoriser les pratiques les plus respectueuses du bien-être. Les scientifiques peuvent aider dans ce domaine. Ainsi, au sein du projet de recherche Welfare Quality® (<http://www.welfarequality.net/everyone>), des chercheurs en sciences animales et en sciences sociales se sont réunis afin d'élaborer une méthode standard pour l'évaluation du bien-être des animaux de la ferme à l'abattoir et pour transformer cette évaluation en information auprès des acheteurs. Douze critères de bien-être sont proposés et déclinés en indicateurs à contrôler sur les animaux ou leur environnement, puis un score global de bien-être construit par étapes successives. A terme, ce système pourrait être proposé comme base pour des certifications incluant le respect du bien-être animal ou comme base pour évaluer les points critiques qui feraient ensuite l'objet d'un contrôle en routine par les opérateurs avec ou sans certification.

Groupe de travail n°3 : Animal, économie et territoires

- **Proposition n°9 (GP3)**: Elaborer des guides de bonnes pratiques d'inspection, au regard de la protection animale, concernant la mise en œuvre des contrôles dans les différents secteurs concernés (élevage, transport, utilisation des animaux dans les spectacles, centres équestres, abattage...) ou lorsqu'ils existent les décliner à la lumière des recommandations issues des Rencontres animal et société.

L'expertise scientifique et technique doit aider à transcrire les principes édictés par les règlements en critères objectivables sur les animaux eux-mêmes (dans l'esprit d'une obligation de résultats) ou, le cas échéant, sur leur environnement et les conduites d'élevage, de transport ou d'abattage (dans l'esprit d'une obligation de moyens). Elle pourra également permettre d'identifier les principaux facteurs de risque et leurs points de contrôle, d'aider à l'interprétation des textes notamment en cas d'imprécisions ou d'impossibilités techniques ou encore de proposer des réponses en amont, lors de l'élaboration de ces guides. Ces guides de bonnes pratiques auraient de plus un rôle d'information et d'auto-diagnostic.

EDUCATION FORMATION INFORMATION

Groupe de travail n°1 : Les statuts de l'animal

- **Proposition n°3 (GP1)**: Promouvoir l'éducation et la formation à la connaissance et au respect de l'animal à tous les niveaux de la société.

Les membres du réseau ne peuvent qu'appuyer fortement cette proposition qui vise à augmenter les connaissances des divers publics, notamment en terme de besoins physiologiques et comportementaux de l'animal.. Les résultats scientifiques sur l'étendue de la sensibilité émotionnelle des animaux, la façon dont ils expriment un mal-être, l'impact affectif de leurs conditions de vie mais aussi les conséquences de ces conditions sur la santé de l'animal et les solutions pour améliorer la qualité de vie des animaux devraient impérativement servir de support à une telle éducation / formation, afin de s'affranchir au maximum du biais anthropomorphique. Ils soulignent donc l'importance d'une première étape de discussion et validation des référentiels et contenus de ces formations initiales (quel que soit leur niveau : scolaire, enseignement professionnel, supérieur) et continues. Une réflexion sur le contenu de certains enseignements a d'ailleurs débuté au sein du réseau. Ils rappellent qu'il pourra être nécessaire dans certains cas de recourir à des programmes de recherche pour compléter les connaissances. Ils ne peuvent que s'associer pleinement au commentaire de cette proposition en rappelant que la formation doit être réalisée par des enseignants ou formateurs ayant une bonne connaissance des résultats scientifiques acquis dans le domaine pour éviter tout risque de prosélytisme.

Groupe de travail n°2 : L'animal dans la ville

- **Proposition n°1 (GP2)**: Renforcer et développer la connaissance et le « respect de l'animal » dans les temps scolaires et périscolaires.

Même commentaire que pour la proposition 3 du groupe 1

- **Proposition n°2 (GP2)** : Définir et mettre en œuvre une stratégie cohérente d'information à destination du grand public et diffuser des messages adaptés aux différents publics susceptibles d'être en contact avec l'animal en ville.

Même commentaire que pour la proposition 3 du groupe 1

- **Proposition n°3 (GP2)** : Informer les acquéreurs potentiels puis accompagner les propriétaires d'animaux

Même commentaire que pour la proposition 3 du groupe 1

Groupe de travail n°3 : Animal, économie et territoires

- **Proposition n°23 (GP3)** : Procéder à l'élaboration de guides concernant le bien-être et la protection animale (notamment sur les thèmes abordés: élevage, transport, utilisation des animaux dans les spectacles, abattage).

Editer des recommandations sous la forme de guides pratiques favoriserait la prise en compte du bien-être animal dans les différents contextes cités ci-dessus. Actuellement des initiatives existent mais elles nous semblent encore parcellaires. Il importe, de plus, de faire systématiquement appel aux scientifiques afin de se fonder sur des données objectivées pour identifier et évaluer les points critiques.

- **Proposition n°24 (GP3)** : Apposer un label « Animal et Société » sur les guides de bonnes pratiques professionnelles établis en concertation par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la protection animale.

En pratique, il convient de constater que de nombreux guides existent déjà ou sont en cours d'élaboration. Nous ne pouvons que souscrire à l'importance d'un dialogue entre les différents acteurs sociaux pour renforcer la qualité et la visibilité de ces initiatives. Comme dans le cas de la formation (proposition n°3 GP1), une charte pour l'élaboration des guides serait la bienvenue. Son respect pourrait donner droit à terme à une labellisation «Animal et Société». En outre, un site *Internet* dédié au conseil en matière de santé - bien-être des animaux permettrait que les informations soient accessibles au plus grand nombre.

- **Proposition n°25 (GP3)** : Elaborer un plan de communication à destination du grand public

Le plan de communication à destination du grand public devrait aussi montrer l'effort de recherche et les applications qui en ont résultées depuis une vingtaine d'année. Il devrait expliciter les enjeux de cette recherche et les choix stratégiques effectués en matière de recherche et de développement.

- **Proposition n°26 (GP3)** : Mieux intégrer la notion de bien-être animal dans les programmes de formation initiale et continue des professionnels en contact avec des animaux

Il faut souligner que des efforts importants de formation dans le domaine du bien-être animal sont déjà réalisés (par exemple pour le transport des bovins et porcs). Mais, comme dans le cas de l'éducation et de la formation (proposition n°3 GP1), cet effort devrait être poursuivi ou renforcé. La formation continue permet quant à elle de diffuser les connaissances auprès d'acteurs qui n'ont pas bénéficié d'une telle formation initiale et de permettre à tous de tenir compte de l'avancée des connaissances et des évolutions des modes d'élevage. Les membres du réseau contribuent d'ores et déjà à de telles formations, et souhaitent que leur contribution profite à l'ensemble des formations

(dont une partie relève d'ailleurs de la réglementation). Des manuels de référence, en langue française et rédigés ou visés entre autres par des scientifiques, aideraient au renforcement et à la lisibilité de ces formations. Par ailleurs, des référentiels d'enseignement permettraient de définir, par niveau, le socle de connaissances que doivent fournir ces formations. Nous soutenons par conséquent les initiatives en cours et il nous semble qu'un effort tout particulier doit être fait dans le domaine de la formation initiale des futurs éleveurs ou acteurs amenés à travailler avec des animaux.

- **Proposition n°27 (GP3)**: Améliorer la formation initiale et continue des agents de l'Etat en charge des contrôles.

Voir également commentaires de la proposition n°26 du groupe 3. La problématique du bien-être animal étant relativement récente, la formation des agents de l'Etat nous semble devoir être renforcée dans ce domaine. Mais il faut pour cela prévoir une première étape de discussion et validation des référentiels et contenus de ces formations en impliquant non seulement les enseignants mais aussi les membres du réseau, professionnels et associations.

ELEVAGE DES ANIMAUX DE RENTE

Groupe de travail n°3 : Animal, économie et territoires

- **Proposition n°4 (GP3)** : Préciser le cadre réglementaire permettant aux détenteurs d'animaux d'élevage de pouvoir intervenir sur ceux-ci pour atténuer la douleur à l'occasion d'opérations traumatisantes ou de mise à mort en urgence.

Certaines interventions, pratiquées couramment dans les élevages, sont particulièrement douloureuses pour les animaux. C'est le cas par exemple de la castration et l'écornage. A l'heure actuelle, ces interventions sont le plus souvent pratiquées sans traitement contre la douleur. Les traitements anti-douleur, qu'il s'agisse d'anesthésiques locaux ou d'anti-inflammatoires, existent mais ne semblent pas être accessibles aux éleveurs. Il conviendrait de généraliser l'utilisation d'anti-inflammatoires, qui permettraient de réduire les douleurs post-opératoires. Ceci pourrait être fait par les éleveurs, sur prescription d'un vétérinaire, l'éleveur intervenant alors comme infirmier. En ce qui concerne les douleurs pendant l'opération, l'utilisation d'anesthésiques par les éleveurs n'est, le plus souvent, pas légale à l'heure actuelle. Dans certains pays (Suisse), les éleveurs peuvent réaliser une anesthésie locale sur leurs propres animaux et après avoir suivi une formation spécifique. Une telle disposition réglementaire en France permettrait de limiter fortement la souffrance des animaux lors de ces interventions.

Il conviendrait également, lorsque cela n'est pas le cas, de favoriser le développement de techniques moins douloureuses ou permettant d'intervenir le plus précocement possible, les animaux jeunes semblant généralement moins sensibles. Enfin, il conviendrait d'encourager l'utilisation par les éleveurs de souches ou races chez lesquelles ces interventions sont le moins nécessaires, tout en respectant la biodiversité. Ceci nécessite de favoriser les programmes de recherche génétique de ce type.

- **Proposition n°12 (GP3)**: Veiller au respect des délais de mise en œuvre des réglementations prises en applications des textes communautaires.

Si ce respect s'impose, les membres du réseau devraient être associés en amont de la définition de ces délais pour mieux estimer, compte tenu des connaissances disponibles, les délais nécessaires au développement de nouvelles techniques ou de nouveaux équipements opérationnels en élevage.

- **Proposition n°29 (GP3)**: Evaluer les adaptations réglementaires et les contraintes techniques pour permettre, dans des cas clairement définis, une mise à mort à la ferme par les éleveurs.

Dans l'objectif de limiter les atteintes au bien-être animal, les membres du réseau peuvent contribuer à l'évaluation des contraintes techniques et à la recherche de solutions. Mais cette question se pose de façon très différente d'une filière à l'autre et suppose des réflexions préalables d'ordre éthique, économique et réglementaire qui relèvent de la responsabilité des autorités politiques et administratives et des acteurs économiques.

RECHERCHE ET EXPERIMENTATION ANIMALE

Groupe de travail n°1 : Les statuts de l'animal

- **Proposition n°4 (GP1)** : Conduire un programme de recherche - respectant les critères internationaux d'évaluation des résultats - pour définir scientifiquement la graduation de la sensibilité animale au sein des espèces et soutenir les recherches en la matière.

Les membres du réseau soutiennent pleinement cette proposition que certains d'entre eux ont anticipée. En effet, à l'heure actuelle des pistes pour l'étude de la sensibilité émotionnelle et corporelle des animaux de rente ont été ouvertes (perturbations liées aux émotions, frustration, nociception, développement d'états de stress chronique...). Des travaux commencent à être publiés en la matière. Il nous semble donc absolument nécessaire de poursuivre dans cette voie afin d'apporter des éléments scientifiques aux débats sur la protection des animaux.

Structure nationale de suivi des rencontres « Animal et société »

Groupe de travail n°1 : Les statuts de l'animal

- **Proposition n°1 (GP1)** : Création d'une instance nationale de concertation sur le sujet de la protection animale en lien avec celles chargées de la protection des espèces. Sa composition collégiale refléterait la composition des Rencontres Animal Société.

Les scientifiques soutiennent la proposition de former une instance nationale de réflexion sur la protection animale composée de collèges similaires à ceux des rencontres « animal et société » et ayant pour premier rôle de diffuser les connaissances sur le bien-être animal et conseiller des mesures de protection des animaux (recommandations de certaines pratiques, conseil en matière de contrôle).

Cette instance pourrait également dresser un bilan des actions conduites en matière de protection animale par les différentes autorités concernées afin de faciliter le dialogue entre les différents acteurs. La gestion d'un fond commun de connaissances relatives à la protection et au bien-être animal permettrait une meilleure gestion des actions d'enseignement et de formation destinées à sensibiliser les élèves, les professionnels et le public aux particularités de chacune des espèces animales.

Néanmoins, les questions de protection animale concernent des espèces très variées entretenant des relations très différentes avec l'homme. Il semblerait donc approprié à certains membres de réseau de mettre en place des groupes de réflexion et de concertation spécialisés dont les missions pourraient alors être précisées. Des structures de ce type existent par exemple au Royaume-Uni pour les animaux d'élevage (le Farm Animal Welfare Council) et ont depuis longtemps acquis une solide réputation internationale.

Transport des animaux

Groupe de travail n°3 : Animal, économie et territoires

- **Proposition n°31 (GP3)** : Lancer un programme de recherche destiné à définir de nouveaux critères concernant la durée et le chargement fondés sur des objectifs de résultats.

Voir aussi la proposition 4 du groupe 1. Les scientifiques soutiennent pleinement cette proposition. Il leur semble en effet primordial de prendre en compte des critères rendant directement compte de l'état des animaux (état d'alimentation, de déshydratation) ou des effets de la chaleur excessive, de la densité, ... sur les animaux. Ces éléments doivent être définis avec précision et les méthodes d'appréciation doivent être validées (fiabilité, exactitude). Enfin des clés d'interprétation doivent également être fournies.

- **Proposition n°32(GP3)** : Mieux définir les critères de transportabilité des animaux

Chez les bovins ou les porcs, un important travail a déjà été effectué dans ce sens comme cela a été reconnu par tous les acteurs des Rencontres « animale et société ». Des amendements et des précisions peuvent encore être apportés et il reste à conduire des travaux similaires dans les autres espèces concernées. Il ne faut cependant pas demander aux scientifiques de trancher un débat qui relève aussi de questions éthiques et politiques en forte interaction avec celui évoqué dans le cadre de la proposition 29 du groupe 3.

- **Proposition n°33 (GP3)** : Evaluer l'impact sur le bien-être animal du maillage des abattoirs et des distances parcourues à partir des lieux de production.

Les scientifiques peuvent contribuer à l'étude des effets des durées de transport sur le bien-être.

- respect de l'animal à tous les niveaux de la société.